



Sylviane NOEL

Sénatrice
de la Haute-Savoie

Vice-Présidente de la
Commission des Affaires
Economiques

Conseillère Régionale
Auvergne Rhône Alpes

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

La Roche-sur-Foron, le lundi 12 octobre 2026

Réf : SN/PV/5789

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur les conséquences particulièrement préoccupantes que pourraient avoir, pour les collectivités territoriales et notamment celles de Haute-Savoie, plusieurs dispositions du projet de loi de finances pour 2027.

Comme tous les élus de Haute-Savoie et d'ailleurs, je mesure pleinement la nécessité de redresser nos finances publiques et de maîtriser une dette dont le poids devient chaque année plus difficile à supporter. Cet effort est indispensable et chacun doit prendre sa part de responsabilité.

Pour autant, je ne peux me résoudre à ce que les collectivités territoriales, qui assurent au quotidien des services essentiels à nos concitoyens et réalisent une part déterminante de l'investissement public, soient une nouvelle fois appelées à supporter une charge si importante de l'effort national.

Si le Gouvernement met en avant une progression de 5 milliards d'euros des recettes des collectivités, il envisage parallèlement de leur demander un effort de 5,5 milliards d'euros, que le Comité des finances locales évalue même à près de 7 milliards d'euros. Ces annonces suscitent, à juste titre, de très vives inquiétudes parmi les élus locaux.

La création d'une contribution progressive des collectivités locales à l'effort budgétaire (CPEB), pour un montant de 2,5 milliards d'euros, constitue à cet égard un premier motif de préoccupation.

Présentée comme un nouveau mécanisme de solidarité, cette contribution, qui remplacerait le dispositif Dilico, se traduirait par un prélèvement définitif sur les ressources des collectivités, sans perspective de restitution. Elle concernerait 40 % des communes, l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de métropole et 60 % des départements.



Cette disposition apparaît d'autant plus difficilement acceptable que, lors de l'examen du précédent budget, le Sénat s'était précisément attaché à limiter la contribution demandée aux collectivités et à préserver les communes de ce prélèvement.

En Haute-Savoie, les premières estimations font apparaître des conséquences particulièrement lourdes pour les communes touristiques et les stations de montagne.

Selon les éléments rendus publics de nombreuses communes, notamment supports de stations de montagne, seraient ainsi soumises à cette nouvelle contribution, pour un prélèvement global estimé à 7,7 millions d'euros, soit 11,8 % de leur épargne brute cumulée en 2025, parmi lesquelles figurent Chamonix-Mont-Blanc et Megève. Ces dernières seraient particulièrement pénalisées, avec un taux de prélèvement annoncé de 3 %.

Ces chiffres sont particulièrement préoccupants et illustrent les limites d'un dispositif qui, en appréciant les capacités contributives des communes à partir de leurs ressources, risque de méconnaître les charges exceptionnelles auxquelles certaines d'entre elles doivent faire face.

Nos stations de montagne accueillent en effet, tout au long de l'année et plus particulièrement durant les saisons touristiques, une population très supérieure au nombre de leurs résidents permanents. Elles doivent, en conséquence, entretenir et développer des infrastructures, des réseaux, des voiries et des équipements publics dimensionnés pour répondre à cette fréquentation. Ces investissements représentent des dépenses considérables, qui ne sauraient être appréciées à la seule lumière de leurs recettes ou de leur potentiel financier.

A titre d'exemple, la situation des Houches, est à cet égard révélatrice : cette commune, qui compte environ 3 000 habitants permanents, dispose de 12 000 lits touristiques. Une telle réalité implique nécessairement des charges d'équipement et d'entretien sans commune mesure avec celles d'une commune de population équivalente ne connaissant pas une telle fréquentation.

Il serait donc profondément injuste de considérer que des communes disposant de ressources importantes bénéficient nécessairement de marges de manœuvre financières équivalentes, sans tenir compte des contraintes propres à leur territoire.

En outre, cette difficulté concerne également nos communes frontalières, dont les indicateurs de richesse peuvent être sensiblement influencés par les revenus des travailleurs exerçant leur activité en Suisse. Le revenu moyen par habitant, qui entrerait pour 25 % dans le calcul de l'indice retenu pour déterminer la contribution des communes, ne reflète pas nécessairement les capacités financières réelles de ces collectivités, ni les charges particulièrement élevées auxquelles elles sont confrontées, notamment en matière de logement, de mobilité et d'équipements publics.

Le risque est ainsi de pénaliser des communes dont la situation financière apparaît favorable sur le papier, alors même qu'elles doivent répondre à des besoins croissants et à des contraintes territoriales spécifiques.

À cette contribution s'ajouterait une réforme particulièrement pénalisante du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dont les économies attendues atteindraient 2,1 milliards d'euros. Le recentrage du dispositif sur certaines catégories d'investissements et la diminution de cinq points du taux forfaitaire applicable aux autres dépenses constitueraient un nouveau frein à l'investissement local.



Je tiens à rappeler que les collectivités ont besoin de visibilité et de stabilité pour conduire leurs projets. La construction d'une école, la rénovation d'un bâtiment communal, l'aménagement d'une voirie ou la modernisation d'un réseau nécessitent des engagements financiers souvent programmés plusieurs années à l'avance. Modifier les conditions de compensation de la TVA, notamment pour des opérations déjà engagées, reviendrait à remettre en cause des équilibres budgétaires établis sur la base de règles que les élus pouvaient légitimement considérer comme acquises.

Au-delà des montants annoncés, c'est bien la capacité même des collectivités à poursuivre leurs investissements et à assurer les services attendus par nos concitoyens qui se trouve aujourd'hui menacée.

Je refuse que nos maires, qui font déjà face à l'accumulation des normes, à l'augmentation de leurs charges et aux attentes toujours plus nombreuses de la population, deviennent les variables d'ajustement du budget de l'État. Ils ne sauraient être tenus pour responsables d'une situation financière nationale qu'ils n'ont pas créée, ni être contraints de renoncer à des projets indispensables pour compenser les déséquilibres des comptes publics.

Aussi, je vous demande solennellement de reconsidérer les dispositions envisagées et, en particulier, de renoncer à l'assujettissement des communes à la CPEB. À défaut, il serait à mon sens indispensable de revoir les critères de calcul de cette contribution afin de tenir pleinement compte des charges spécifiques des territoires touristiques, de montagne et frontaliers, et d'éviter que des collectivités ne subissent des prélèvements manifestement disproportionnés au regard de leurs capacités financières réelles.

Je souhaite également que le Gouvernement préserve le caractère général du FCTVA et garantisse, a minima, le maintien des règles applicables aux investissements déjà décidés et engagés.

Les collectivités territoriales sont prêtes à prendre leur part dans l'effort de redressement des comptes publics. Encore faut-il que cet effort soit équitable, proportionné et compatible avec les responsabilités qui leur sont confiées.

Le rétablissement de nos finances publiques ne pourra durablement se faire en affaiblissant celles et ceux qui, sur le terrain, assurent chaque jour le fonctionnement de nos services publics, l'entretien de nos infrastructures et le développement de nos territoires.

Comptant sur votre attention à ces préoccupations, particulièrement fortes dans un département comme la Haute-Savoie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Sylviane NOEL

